

France vélo tourisme
Réunion du **19 octobre 2011** - Relevé de décisions
DGCIS / Sous-direction du tourisme

Participants

Présents (ordre alphabétique) : Sébastien Baholet (DGCIS/SDT), Véronique Brizon (RN2D), Michel Cazaubon (DGCIS/SDT), Philippe Coupy (Association France vélo tourisme), Christophe de Chassey (Atout France), (Atout France), Vincent Garnier (Association France vélo tourisme), Bertrand Houillon (FFCT), Jean-Philippe Javello (Association France vélo tourisme), Francis Legros (Association FVT), Jean Rozenbaum (Association FVT), Camille Thomé (ADRC), Christine Vocher (DGCIS/SDT).

Absents excusés : Danielle Bonnet (FNOTSI), Marie-Laure Desmet (Atout France), Didier Martin (FNCRT), Nicolas Mercat (Association FVT), Jean-Luc Pecqueux (Min. Sports), Hubert Peigné (MEEDTL), Jean-Louis Pons (MEDDTL), Alexandre Richardot (SNCF), Christian Tijou (Association France Vélo Tourisme), Christine Vocher (DGCIS/SDT).

Pièces jointes

- Statuts de l'association France Vélo Tourisme
 - Décision relative à la démarche Accueil Vélo
 - Diaporama sur la démarche Accueil Vélo
 - Décision relative à l'expérimentation d'Accueil Vélo sur itinéraire « touristico-sportif »
 - Diaporama sur veloenfrance.fr
-

L'association France vélo tourisme

Le comité national a pris acte de la modification des statuts de l'association France Vélo Tourisme (cf. statuts en annexe). Son conseil d'administration comprend désormais les 5 membres initiaux, Offices de tourisme de France, le Réseau national des destinations départementales et la Fédération nationale des comités régionaux du tourisme, ainsi que deux personnalités qualifiées : Jean-Philippe Javello, directeur de l'Agence de développement et de réservation touristique de Loire-Atlantique et Vincent Garnier, directeur du comité régional du tourisme Centre Val de Loire.

Le bureau est constitué ainsi :

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Président : Francis Legros | - Vice-président : Didier Martin |
| - Secrétaire général : Jean Rozenbaum | - Trésorier : Jean-Philippe Javello |
-

La démarche Accueil Vélo (cf. décision jointe)

Le diaporama joint présente la construction du dispositif en cours.

Étapes à suivre :

- Écriture en cours des conventions par la DGCIS (Nathalie Finck) : objectif 1ère version fin octobre, conventions types disponibles mi-décembre.
- Premiers outils à mettre à disposition des territoires pour fin octobre, période propice pour démarrer la sensibilisation des prestataires : ¹
- Transmission par le CRT Centre à la DGCIS :
 - des référentiels
 - des grilles de contrôle des 4 référentiels

¹ Hors réunion, plusieurs interventions (ADRT44, CDT40, CDT17, CDT64) pour réclamer un déploiement rapide du dispositif, en particulier les grilles de contrôle et le guide pratique pour pouvoir présenter Accueil vélo aux prestataires.

- du guide pratique pour adapter sa charte graphique au dispositif national
- maquettes pour supports de communication physiques (plaques, autocollants) et numériques
- Pour valider le dispositif, circulation des documents auprès de :
 - CRT Centre
 - Association France Vélo Tourisme
 - Pilotes d'itinéraires : Sabine Andrieu (Vélodyssée), Stephan Barrault (PMStMichel), Pierre Sabouraud (London-Paris)

Contribution financière des prestataires : la gratuité actuelle d'Accueil Vélo pose problème par rapport au caractère payant des marques d'itinéraires (Loire à vélo en l'occurrence). Pour supprimer cette difficulté, il est décidé de rendre le label payant pour :

- reconnaître les efforts des organismes qui labellisent et ne pas grever leur budget (coût des supports de communication en particulier)
- donner une valeur au label

Principes :

- contribution forfaitaire de 200 € pour les 3 ans que dure la labellisation
- versée auprès de l'organisme qui labellise
- la rémunération de l'association France Vélo Tourisme pour la promotion des labellisés doit être incluse dans la participation financière globale des collectivités à FVT.

Contreparties pour le bénéficiaire du label :

- les acteurs de la démarche France Vélo Tourisme aux niveaux local et national s'engagent à clairement mettre en avant les bénéficiaires du label par rapport aux autres prestataires dans les brochures, sites... locaux / nationaux.

Accueil Vélo et les grands itinéraires de montagne (cf. décision jointe)

Le département des Pyrénées Atlantiques (puis Savoie-Mont Blanc post réunion) demande de ne pas lier le label Accueil Vélo à des itinéraires véloroutes et voies vertes. L'ambition de la démarche France Vélo Tourisme est de développer des itinéraires grand public, combinant infrastructures de qualité (sécurisées, jalonnées, continues...) et services de bon niveau, pour créer de véritables destinations et produits touristiques, concurrentiels par rapports à d'autres destinations (Suisse à vélo par exemple). Le comité national réaffirme l'impératif du critère de situation à moins de 5km d'un itinéraire correspondant aux critères du cahier des charges national VVV.

Par ailleurs, compte-tenu du potentiel touristique des itinéraires sportifs tels que « *La route des cols des Pyrénées* » et du risque de voir naître de nouveaux labels, le Comité national propose au CDT des Pyrénées Atlantiques d'examiner les dérogations qui seraient nécessaires pour appliquer Accueil Vélo à de grands itinéraires touristiques et sportifs, en dérogeant à quelques critères (pente, trafic, proportion de voirie partagée) du cahier des charges national véloroutes et voies vertes. Cette expérimentation est aussi proposée à l'association Vélo Loisirs en Luberon. Elle sera organisée par la DGCIS qui en rendra compte au comité.

Label « loueur recommandé SNCF »

Un travail débute entre la DGCIS et la SNCF, pour étudier la possibilité de rapprocher le label « loueurs de vélos » de la SNCF (130 aujourd'hui, 300 à terme) d'Accueil Vélo et ainsi envisager si une double labellisation est possible, qui éviterait des doubles contrôles.

Suite de l'étude « clientèles internationales » d'Atout France

L'étude 2011 réalisée en Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Royaume Uni et Canada sera présentée lors des rencontres nationales du tourisme le 9 novembre 2011, puis publiée début 2012.

Un prolongement est prévu, financé par la coordination interministérielle vélo, qui permettra à Atout France de comparer l'offre française avec les offres de l'Espagne et de l'Italie qui s'adressent

aux clientèles internationales du tourisme à vélo.

**Présentation de la démarche "vélo en France" de la FFCT :
quelle apport à la démarche FVT ?**

Le dispositif de présentation des circuits proposés par les clubs affiliés à la FFCT sur le site veloenfrance.fr est décrit dans le diaporama joint.

Prochaine réunion

A fixer fin novembre 2011